



FICHE D'INSCRIPTION

2025 / 2026

Ecole de musique
Centre de culturel - Place du Champ de Mars
26290 DONZERE

☎ 04 75 49 70 30

📧 ecoledemusique@donzere.net / edith.flacher@donzere.net

NOM DE L'ÉLÈVE :

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

NOM, PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE :

DATE DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Votre enfant aura-t-il cours le mercredi matin à l'école (**rayez la mention inutile**) : **oui** **non**

En quelle classe rentre-t-il ?

Dans quel établissement scolaire :

Cours de formation musicale :

Professeur :

Instrument(s) pratiqué(s) :



A joindre impérativement à la fiche d'inscription :

- Un justificatif de domicile,
- Une attestation de quotient CAF de moins de 3 mois, ou à défaut une copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (pages 1 et 2), afin de permettre l'application du tarif basé sur le montant du quotient familial (sans cela le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué).
- Le droit à l'image 2025-2026
- Attestation de validation des règlements intérieurs

Le dossier complet doit être impérativement remis avant la reprise des cours.

Tout dossier incomplet, sera mis sur liste d'attente.

Le règlement des droits d'inscription de 29,00€ (y compris le coût de la copie pour redevance de reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sera à régler lors de la facturation des cotisations du 1^{er} trimestre.

Une facture trimestrielle, vous sera adressée par le Trésor public de Pierrelatte. Elle sera disponible sur le Portail Famille, et pourra être réglée, soit en ligne, soit en espèces ou par carte bancaire dans les bureaux de tabac ou partenaires agréés, grâce au QR Code présent sur la facture, soit par chèque, à l'ordre de TRESOR PUBLIC, en l'adressant à la Trésorerie de Pierrelatte – 2 boulevard Frédéric Mistral – 26 702 Pierrelatte cedex.

RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Donzère pour **l'inscription des élèves à l'école de musique et la facturation des cours**. Elles sont destinées au service culturel de la municipalité de Donzère. Elles sont conservées 10 ans, puis sont détruites réglementairement.

J'autorise que le patronyme de mon enfant soit diffusé par la commune de Donzère dans le programme des concerts.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Donzère.

Date et signature

